

Règlementation

PISCINE COMMUNAUTE DE COMMUNES
VITRY CHAMPAGNE ET DER

Adresse : Avenue du Quai Saint-Germain,
51300 Vitry-le-François

Tél : 03 26 74 09 93



Article 1 : Les 9^H de VitryNat' sont organisées à la piscine Communauté de Communes Champagne Vitry, Champagne et Der.

Le mercredi 13 Février 2019 de 9^H à 18^H00.

L'entrée est ouverte à tout public âgé de plus de 8 ans.
Les créneaux horaires permettant l'accueil des participants sont organisés comme suit :

9 ^H – 18 ^H	9 ^H – 11 ^H	14 ^H – 16 ^H	16 ^H – 18 ^H
Publics	Equipes Scolaires	Equipes Associatives	Equipes Entreprises

Article 2 : La surveillance sera assurée pendant toute la durée de l'événement par des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, diplômés BEESAN ou BPJEPS.

Article 3 : Toute personne se trouvant dans l'enceinte de la piscine respecte et fait respecter **le règlement intérieur**. L'accès sera refusé aux personnes ne respectant pas le règlement intérieur.

Article 4 : Distance minimale nagée : **100m**.

Article 5 : Matériels autorisés : *tenue de bain, bonnet de bain, lunettes de piscine.*

Tout autre matériel est interdit.

Article 6 : La distance parcourue par chaque participant est comptabilisée pendant l'épreuve.

Pour être prise en compte, la distance doit être accomplie **sans interruption**.

Un arrêt inférieur à 30 secondes est admis (*pour s'informer, s'alimenter ou réajustement de lunettes*).

Article 7 : La participation en équipe est autorisée. Une équipe est composée de 4 à 6 nageurs. Les participants nagent ensemble dans la même ligne d'eau. Un juge de nage comptabilise les longueurs pour définir le total de la distance nagée.
Un classement est établi à la fin de la journée.

Article 8 : La participation à une distance de nage donne le droit à un classement.

Article 9 : Le nageur qui commence sa prestation doit au préalable se faire inscrire par le juge de distance qui lui indiquera la ligne de nage attribuée individuellement ou pour l'équipe.
Le nageur qui commence à nager dans une ligne terminera dans celle-ci sauf cas contraire demandé par un membre de comité d'organisation.
Le sens de nage est toujours à droite dans la ligne d'eau.
Deux équipes au maximum pourront utiliser la même ligne d'eau.

Article 10 : Chaque juge de ligne prendra les dispositions nécessaires pour noter tous les passages des nageurs.
Le participant, qui sort définitivement, le signale au juge de ligne.
Celui-ci indique la distance nagée sur la fiche de participation.

Article 11 : À l'issue des *9^H de VitryNat'*, des récompenses seront attribuées, à savoir :

- Chaque participant recevra un diplôme portant la mention de sa distance parcourue sans interruption.
- Plus grande distance parcourue par équipes. (*scolaires, associations, entreprises*)
- Plus grande distance parcourue en individuel.
- Plus grande distance parcourue par le plus jeune participant.
- Plus grande distance parcourue par le doyen de l'épreuve.

La remise des récompenses se fera à l'aboutissement de cet événement.

Article 12 : Le port du bonnet officiel des « *9^H de VitryNat'* » est obligatoire
Il sera fourni aux participants.